

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 15 MAI 2024 à 19H15**



N°055/2024 - Intégration dans le domaine public de la voirie du Clos des Viards – Suppression de la délibération n°028-2022

Conseillers en exercice : **25** – Présents : **20** – Excusés avec Pouvoir : **5** – Excusé sans Pouvoir : **0**
Absents : **0** – Votants : **25**

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, LE 15 mai, le Conseil Municipal de SAINT-DENIS-LÈS-BOURG s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale **du 7 mai 2024**, sous la présidence de **Monsieur Guillaume FAUVET, Maire**.

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames, Messieurs :

BERNARD Jean-Luc, BOUVARD Patrick, BULIARD Sylvie, CHAUDET Lydie, DOUVRE Evelyne, FAUVET Guillaume, FERAUD Valérie, GALIEN Jean-Michel, GRUET Alexis, MARCILLAC Frédéric, MINIER Jean-Philippe, MIRALLES Bruno, MONTEIRO Rita, RONGEAT Stéphane, ROUSSEAU Alain, ROUSSEL Céline, SAUDRAIS Nadia, SCHWINTNER Francis, TRICHOT Patricia, VAUGEOIS Patrick.

ETAIENT EXCUSÉS AVEC POUVOIR :

Mesdames, Messieurs :

BIRRAUX François (pouvoir donné à Bruno MIRALLES), **BOILEAU Marc** (pouvoir donné à Evelyne DOUVRE), **GONGUET Nathalie** (pouvoir donné à Guillaume FAUVET), **MESSINA Isabelle** (pouvoir donné à Rita MONTEIRO), **VIGNAGA Isabelle** (pouvoir donné à Lydie CHAUDET).

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. **Monsieur Patrick BOUVARD** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Par délibération n°028-2022 du 30 mars 2022, le Conseil Municipal a donné son autorisation pour intégrer dans le domaine public la voirie du Clos des Viards (réseaux inclus dont éclairage public), lotissement construit par Ain Habitat ainsi que les espaces verts compte tenu de leur caractère indispensable à la gestion des eaux pluviales le tout cadastré section AH numéros 699, 726, 713, 673, 664, 692, 728, 716, 677, 667, 701, 703, 733, 721, 684, 670, 706, 709, 738, 725, 691 et 710.

Il est à noter que l'entretien des espaces verts sera assuré par Ain Habitat en 2024 et 2025. Cette précision sera inscrite dans l'acte de vente.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-210103446-20240515-000055-2024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/05/2024
Publication : 30/05/2024

